

# BILAN DE COMPETENCES & FORMATION

## Charte de déontologie

**Slash Rh** s'engage à réaliser une prestation conforme aux dispositions des articles L.1233.71/L.6313-1/L.6313-4/ L6313-10 /R.6313-4 à R.6313-8 et 10 du code du travail, article 226-13 du Code Pénal

**La règle de base de Slash Rh est de mettre l'humain au cœur.**

Dans ce cadre, la notion de respect de la personne humaine va orienter toutes les strates de cette charte de déontologie.

Cette valeur centrale sera accompagnée d'autres valeurs : indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle, ouverture et non-discrimination, neutralité.

Nous avons à cœur de vous assurer votre **liberté de choix** : faire, ne pas faire. Charge à nous de faire preuve d'adaptabilité et d'agilité.

### Slash Rh s'engage à

- Vous informer clairement concernant les domaines de compétences du cabinet, leurs champs d'application et nos références, et à décliner toute opération sortant de son champ de compétences
- A adopter une posture d'écoute, impartiale, de neutralité bienveillante et un soutien facilitateur
- Analyser avec précision votre demande afin d'ajuster avec vous le contenu et le déroulement de votre bilan, ou de votre formation
- Vous présenter les outils que vous allez utiliser et vous en préciser les objectifs, afin d'établir avec vous un réel partenariat,
- A respecter la confidentialité de nos échanges en ne divulguant aucun des éléments concernant vous-même ou votre entreprise dont nous aurions eu connaissance ou avec lesquels nous aurions été en contact au cours des entretiens, ou des temps de formation, entretiens (ART.L6313-10 du code du travail),
- A ne demander aucune information ne présentant pas un lien direct avec les entretiens (ART.L6313-10 du code du travail),
- Être à l'écoute de vos besoins à l'issue du bilan de compétences, et notamment vous proposer un rendez-vous de suivi 6 mois après le bilan, et rester disponible après la période de formation
- A vous présenter l'ensemble des dispositions légales du bilan de compétences et de la formation professionnelle,
- Vous remettre la synthèse du bilan qui est votre propriété, et à disposition la documentation nécessaire
- Anonymiser les documents vous concernant dès la fin du bilan et la synthèse un an après la fin de votre bilan.
- Rester dans un cadre respectueux des valeurs et croyances individuelles